

Fiche action 3	Améliorer l'accès aux soins non programmés
----------------	---

Porteur	Dan SELLAM, MG et Claude Bronner, MG
Axe stratégique du CLS	Améliorer l'offre de soins de premiers recours, l'accès aux droits et aux soins des personnes les plus vulnérables
Contexte locaux et enjeux	<p><u>L'accès aux soins sur le territoire de la CPTS Strasbourg</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La majorité des MG ayant répondu au questionnaire peuvent répondre aux demandes de soins non programmés et ne semblent donc pas identifier de fortes problématiques concernant l'accès aux SNP sur le territoire de la CPTS. - Forte implantation de SOS Médecins sur le territoire de la CPTS ce qui permet de décharger les MG et répondre aux demandes. - 19,3% de passages aux urgences non suivis d'hospitalisation (plus élevé que la moyenne régionale) <p><u>Offre de soins sur le territoire de la CPTS Strasbourg</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 388 médecins généralistes à Strasbourg : 37% ont plus de 60 ans (18,8% ont plus de 65 ans) - Nombre de patients par médecin généraliste supérieur à la moyenne nationale : 1 719 contre 1 673 en France <p><u>Manque d'accès aux médecins traitants sur le territoire de la CPTS Strasbourg</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 12,6% de la population de plus de 17 ans est sans médecin traitant, soit près de 28 900 patients. Parmi ces personnes, 1,1% (soit 2 630 patients) sont en ALD. Parmi les patients de plus de 70 ans, 5,9% (soit 1 900 patients) sont sans médecin traitant. - Problème d'accès au médecin traitant d'autant plus prégnant dans les QPV, potentiellement donc un engorgement des urgences <p>→ Problématique : comment articuler la CPTS avec le SAS 67, dans le cadre de sa création, afin de fluidifier les soins non programmés ?</p>
Objectif général	Favoriser une prise en charge fluide et adaptée pour les patients nécessitant des soins non programmés.
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la coordination des professionnels de santé dans la prise en charge des soins non programmés - Fluidifier le parcours de soins non programmés - Apporter une réponse aux demandes de SNP dans les 48h - Mettre en place un dispositif adapté de réponse aux soins non programmés sur la CPTS Strasbourg

<p>Etapes de mise en œuvre – Description</p>	<p>1- Répertoire l'organisation des SNP</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer, en lien avec le SAS 67 en cours d'élaboration, un recensement des médecins qui proposent des plages de SNP. <p>2- Articulation de la prise en charge des SNP avec le SAS et la PDSA</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Mise en place d'un groupe de travail réunissant des médecins généralistes, SOS Médecin, le SAS 67, la PDSA pour déterminer la procédure d'orientation en fonction de la situation du patient.</i> - Dès le lancement du SAS, il est prévu une articulation avec ce dernier pour la prise en charge des SNP. - Organisation d'un appel à candidature auprès des médecins de la CPTS pour la régulation et l'effectif du SAS 67 sur le territoire et inscription sur la plateforme nationale SAS - Organisation de réunions d'information auprès des PS du territoire sur la mise en place et le fonctionnement du SAS 67 à Strasbourg : => un appel arrive à la régulation du SAS 67 pour le territoire strasbourgeois et ne nécessite pas l'intervention des services d'urgences => une demande de SNP est transmise via entr'actes aux médecins volontaires de la CPTS => la demande est prise en compte par le médecin qui propose lui-même un créneau au patient <p>3- Déployer l'utilisation d'outils communs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur le volet de synthèse dans « Mon Espace Santé » et de son alimentation par le médecin généraliste et les autres professionnels de santé pour aider le médecin de SOS Médecins ou le médecin SAS. - Favoriser l'alimentation de Mon Espace Santé - Utilisation d'entr'actes pour l'ensemble des prises en charge de SNP sur Strasbourg
	<p>Annuelle (sur un an) : Pluriannuelle : Ponctuelle :</p> <p>Début : 2^{ème} semestre 2024 Fin : Tout au long de l'année</p>
<p>Partenaires de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Service d'Accès aux Soins - SAS - SOS Médecins - ASUM - ARS - SAMU Centre 15 - Professionnels de santé du territoire - Etablissements sanitaires